

221C0570
FR0010908533-FS0188

15 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EDENRED
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 mars 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 10 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 12 885 758 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 5,12% des droits de vote de cette société¹, réparties comme suit :

	Actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	32 060	0,01	32 060	0,01
J.P. Morgan Securities PLC	12 853 698	5,21	12 853 698	5,11
Total J.P. Morgan Chase & Co.	12 885 757	5,23	12 885 757	5,12

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EDENRED sur le marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities PLC a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC précisée détenir 32 060 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.
- la société J.P. Morgan Securities PLC précisée détenir 14 982 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities PLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, la société J.P. Morgan Securities PLC a déclaré détenir 1 177 784 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre de « *Equity Swap* », exerçables à tout moment entre le 26 mars 2021 et le 3 février 2026.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a déclaré détenir 6 913 obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes « OCEANE » EDENRED d'une valeur nominale de 61,13€ par obligation, convertibles à tout moment jusqu'au 28 août 2024 en autant d'actions EDENRED (non prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus).

¹ Sur la base d'un capital composé de 246 583 351 actions représentant 251 738 999 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.